



EQIOM

A CRH COMPANY

Site du Plessis-Belleville - RN2
60330 SILLY-LE-LONG

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale au titre du Code de l'Environnement

Tome 5 :

NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

*Projet de carrière alluvionnaire
« Soupir Sud »*

Commune de Soupir (02)



géogram
ENVIRONNEMENT - URBANISME

GÉOGRAM SARL

16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LÈS-REIMS

Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80

bureau.etudes@geogram.fr

Avril 2020

PRÉAMBULE

Depuis une vingtaine d'années, EQIOM GRANULATS (initialement connue sous le nom d'HOLCIM GRANULATS) exploite les matériaux alluvionnaires de Soupir et Moussy-Verneuil. Afin de faire perdurer cette activité et répondre aux marchés du Soissonnais, de la région de Reims et, dans une moindre mesure d'Île-de-France, la société souhaite exploiter le gisement de matériaux alluvionnaires situé au Sud de la commune.

Ainsi, la présente demande implique :

- un périmètre d'autorisation de près de 65 ha,
- un périmètre d'exploitation d'environ 45,5 ha.

Elle porte sur une production annuelle moyenne d'environ 300 000 tonnes, cela sur une durée de 7 années (auxquelles s'ajoutent 1 année de travaux préparatoires, parmi lesquels la réalisation des fouilles archéologiques préventives, et 2 années dédiées à la finalisation de la remise en état du site).

La remis en état du site implique son remblaiement total et sa restitution à l'usage agricole, exception faite de 7,7 ha qui resteront légèrement décaissés comparé à l'actuel TN, dans le but d'y établir une zone humide. Selon les fluctuations saisonnières de la nappe, cette zone humide pourra être temporairement en eau.

Ce Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale porte sur :

- une demande d'autorisation d'ouverture de carrière au titre des ICPE,
- une demande d'autorisation au titre de la « loi sur l'Eau » pour la création d'un plan non permanent d'une surface maximale de 7,7 ha.

Ce tome 5 constitue la note de présentation non technique de ce DDAE.

Ce dossier est constitué en application des articles L. 515-1 à L. 515-6 du Code de l'Environnement, ainsi que R. 181-1 et suivants et R. 512-1 et suivants du même Code, relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

SOMMAIRE

1. SYNTHÈSE DE LA DEMANDE	7
2. CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPLOITATION	8
2.1. Localisation.....	8
2.2. Méthode d'exploitation.....	8
2.3. Phasage	11
3. RÉAMÉNAGEMENT DU SITE.....	12
4. MOTIVATIONS DU PROJET	14
4.1. Motivations d'ordre technique.....	14
4.2. Motivations d'ordre économique.....	14
4.3. Motivation d'ordre environnemental	15
4.4. Capacités techniques et financières	16
5. CONTRAINTES ET SERVITUDES	19

LISTE DES ILLUSTRATIONS

<i>Figure 1 : Localisation du site au sein du département de l'Aisne.....</i>	<i>9</i>
<i>Figure 2 : Localisation du site.....</i>	<i>10</i>
<i>Figure 3 : Phasage de l'exploitation</i>	<i>11</i>
<i>Figure 4 : Plan du projet de remise en état du site après exploitation</i>	<i>13</i>

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Liste des communes comprises dans le périmètre d'affichage de 3 km</i>	<i>8</i>
<i>Tableau 2 : Détail du phasage de l'exploitation (surfaces et volumes).....</i>	<i>11</i>
<i>Tableau 3 : Évolution 2016-2018 du chiffre d'affaire d'EQIOM GRANULATS.....</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 4 : Résultats d'exploitation 2016-2018 d'EQIOM GRANULATS.....</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 5 : Postes de bilan 2016-2018 d'EQIOM GRANULATS.....</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 6 : Liste du matériel roulant d'EQIOM GRANULATS – région Nord-Ouest.....</i>	<i>18</i>

1. SYNTHÈSE DE LA DEMANDE

CARACTÉRISTIQUES	
Activité concernée	Exploitation d'une carrière alluvionnaire dans la vallée de l'Aisne.
Rubriques sollicitées	Installation Classées pour la Protection de l'Environnement – rubrique 2510-1 (autorisation) Loi sur l'Eau – rubrique 3.2.3.0 (autorisation)
Durée de la demande	10 ans, dont 7 dédiés à l'exploitation <i>stricto sensu</i>
Surface demandée	64 ha 82 a 73 ca
Surface exploitable	45 ha 49 a 83 ca
Rythme d'extraction	Volume moyen : 165 000 m ³ /an (soit ~300 000 t/an) Volume maximum : 170 000 m ³ /an (soit ~305 000 t/an)
Principe d'exploitation et transports des matériaux	<p>Décapage des terrains et remise en état coordonnés à l'exploitation – les terres de découverte, en particulier, pouvant être stockées sous forme de merlons au droit de phases encore non exploitées (dans le respect de la réglementation du PPRi de la Vallée de l'Aisne) ou sur le site EQIOM de « Soupir Nord » en attendant leur réemploi par régalage sur les secteurs totalement remblayés.</p> <p>À noter également qu'une partie du produit de décapage de la première phase d'exploitation permettra l'aménagement d'un merlon de protection (bruit, paysage) le long de la Nécropole Nationale n°2.</p> <p>Extraction des matériaux à la pelle hydraulique sur chenilles, sans rabattement de nappe (et donc potentiellement en eau, selon le niveau de la nappe du moment) et sans utilisation d'explosif.</p> <p>Évacuation des matériaux vers le site de « Soupir Nord » par camions 8x4, après leur chargement par une chargeuse équipée d'un peson.</p>
Traitement	Traitement hors site (site de « Soupir Nord » - Arrêté Préfectoral n°IC/2010/060 du 7/04/2010 autorisant l'exploitation d'une installation de traitement de matériaux de carrière par la SAS HOLCIM GRANULATS (France) ¹ sur le territoire de la commune de Soupir)
Destination des produits	<p>L'exploitation de la carrière de « Soupir Sud » permettra de continuer de répondre aux besoins locaux en matière de granulats, tout en s'appuyant sur l'actuelle installation de traitement de « Soupir Nord », située à seulement 1 km à l'Est.</p> <p>Actuellement, près de 70% des matériaux extraits à Soupir sont expédiés dans la région de Soissons, 20% à Reims et ses environs, et 10% en région parisienne (plate-forme EQIOM du Plessis-Belleville – 60).</p> <p>Ils sont destinés à des usages « nobles » : centrales à béton, usines de préfabrication, entreprises de TP et maçonnerie...</p>

¹ Rachetée en 2015 par le groupe CRH (Cement Roadstone Holdings), HOLCIM GRANULATS est désormais connu sous le nom d'EQIOM GRANULATS.

2. CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPLOITATION

2.1. LOCALISATION

Le présent projet de carrière dit de « Soupir Sud » est implanté sur le seul ban communal de Soupir (02), environ 20 km en amont de Soissons, en rive droite de l'Aisne (voir cartes page suivante).

Outre Soupir, les communes comprises dans le périmètre d'affichage requis de 3 km sont :

EN RIVE DROITE DE L'AISNE	EN RIVE GAUCHE DE L'AISNE
Bourg-et-Comin (02)	Cys-la-Commune (02)
Braye-en-Laonnois (02)	Dhuizel (02)
Chavonne (02)	Pont-Arcy (02)
Moussy-Verneuil (02)	Presles-et-Boves (02)
Ostel (02)	Saint-Mard (02)
Vailly-sur-Aisne (02)	Viel-Arcy (02)

Tableau 1 : Liste des communes comprises dans le périmètre d'affichage de 3 km

Les terrains visés par le projet ont exclusivement une vocation agricole et sont presque intégralement cultivés. Autour, l'occupation du sol est également essentiellement agricole, mais parsemée de plan d'eau – reliefs d'anciennes exploitations de carrières.

À noter également la proximité immédiate de la Nécropole Nationale de Soupir et, plus éloignée, du cimetière militaire italien.

L'accès se fait depuis la RD 925, qui borde le site au Nord.

2.2. MÉTHODE D'EXPLOITATION

- Carrière alluvionnaire exploitée à ciel ouvert et sans rabattement de nappe.
- Décapage sélectif (et coordonné) réalisé à la pelle hydraulique.
- Exception faite de ceux participant à l'aménagement du merlon de protection de la Nécropole Nationale, stockage temporaire des stériles de découverte (moins de 3 ans), qui seront réemployés pour la remise en état du site (également coordonnée).
- Extraction des granulats, en eau ou non (selon la phase d'exploitation et le moment), au moyen d'une pelle hydraulique.
- Évacuation du tout-venant alluvionnaire par camions 8x4 à destination de l'installation de traitement implantée sur le site de « Soupir Nord » - le chargement des camions se faisant au moyen de la pelle hydraulique dont le godet sera équipé d'un peson.
- Remblaiement coordonné à partir des stériles, des fines de lavage des matériaux et de matériaux inertes d'origine extérieure – la terre végétale initialement décapée sur site étant régallée en surface. Ce remblaiement vise l'intégralité du périmètre d'exploitation : il vise à retrouver le TN initial, exception faite d'une dépression de 7,7 ha, aménagée à l'Ouest afin d'y développer une zone prairiale humide.

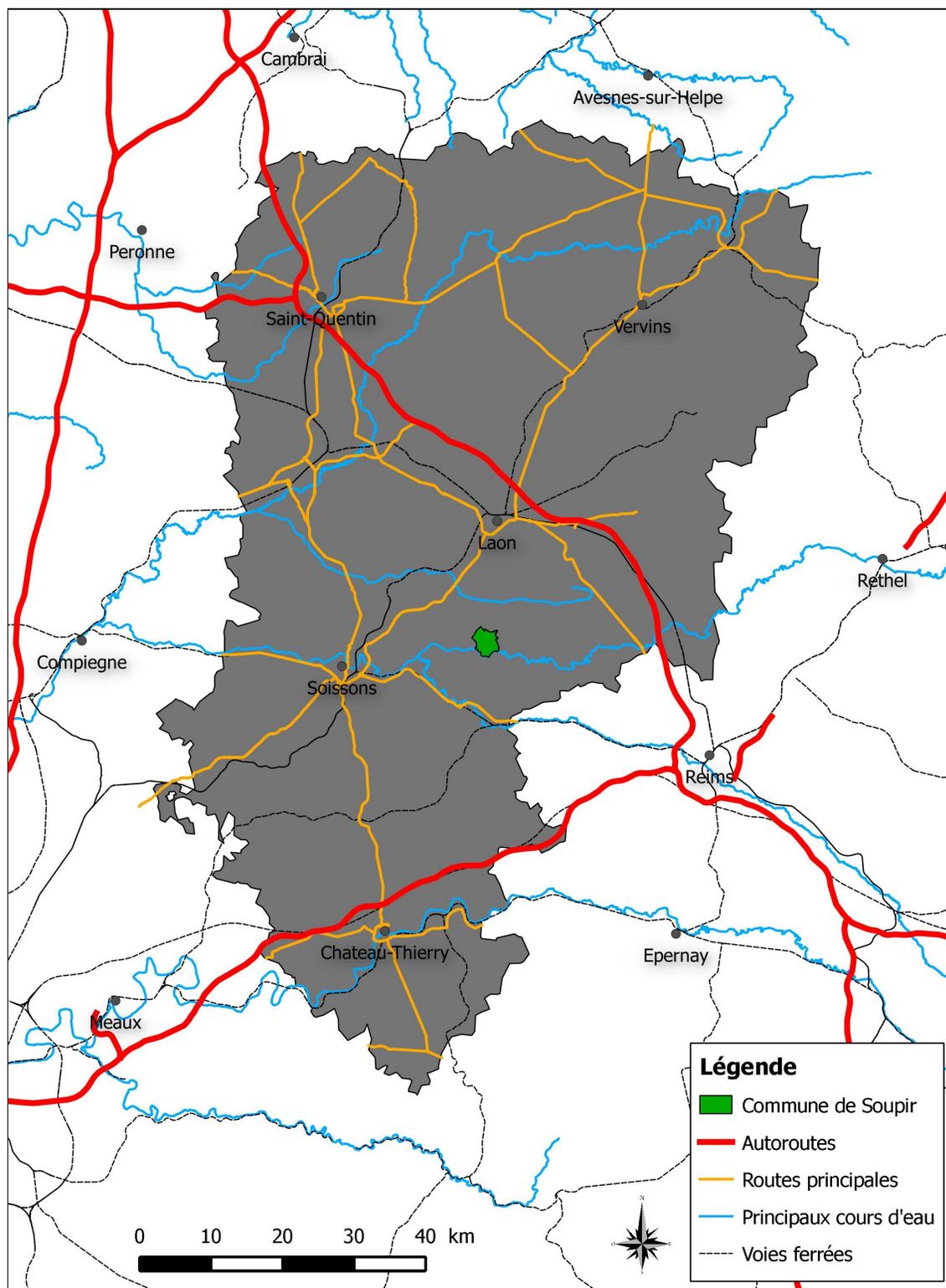


Figure 1 : Localisation du site au sein du département de l'Aisne



Figure 2 : Localisation du site

2.3. PHASAGE

L'exploitation du site se fera selon 7 phases de 1 an, avec une production moyenne de 165 000 m³ (soit 300 000 t).

Phase	Surface (m ²)	Gisement (tout-venant alluvionnaire)		Découverte (terre végétale et stériles)
		Volume (m ³)	Tonnage (t ²)	Volume (m ³)
1	94 254	170 000	305 000	118 000
2	85 012	170 000	305 000	224 000
3	63 504	170 000	305 000	128 000
4	54 743	170 000	305 000	126 000
5	A	44 943	110 000	126 000
	B	20 453	60 000	49 000
6	50 368	170 000	305 000	102 000
7	41 706	140 000	255 000	97 000
TOTAL	454 983	1 160 000	2 090 000	970 000

Tableau 2 : Détail du phasage de l'exploitation (surfaces et volumes)

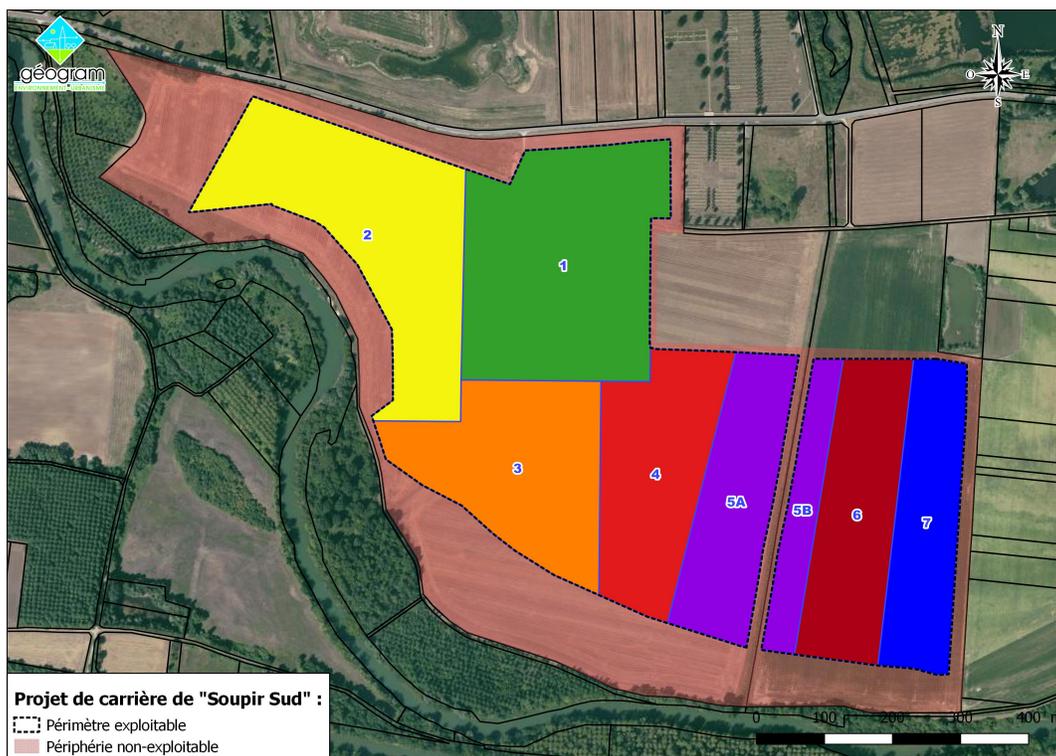


Figure 3 : Phasage de l'exploitation

Par ailleurs, une première année sera dédiée à la recherche archéologique préventive et aux aménagements préliminaires, tandis que les deux dernières années de la demande d'autorisation permettront de finaliser la remise en état du site après exploitation.

À noter que la phase n°5, également annuelle, est divisée en 2 (5A et 5B), afin de préserver le ruisseau de la Grosse Haie qui la traverse.

² La densité retenue est de 1,8 t/m³ – les résultats étant arrondis aux 5 000 t les plus proches.

3. RÉAMÉNAGEMENT DU SITE

Le réaménagement du site après exploitation vise :

- en premier lieu la restitution de terrains à vocations agricoles (après remblaiement et reconstitution du sol) ;
- une valorisation écologique par le maintien des milieux les plus intéressants, ainsi que par le développement de nouveaux habitats (notamment prairiaux, plus ou moins humides) ;
- une bonne intégration paysagère, tenant compte du contexte agricole et naturel environnant, ainsi que de la proximité directe de la Nécropole Nationale.

Ainsi, le site sera intégralement remblayé jusqu'à son TN initial, exception faite d'une dépression de 7,7 ha, d'une profondeur comprise entre 1 et 1,5 m, située à l'Ouest. La terre arable, initialement en place et stockée séparément jusque là, sera régalée en surface sur une épaisseur de 15-20 cm. Puis :

- les terrains destinés à l'exploitation agricole seront soit semés de légumineuses en période transitoire, soit remis en culture ;
- les terrains à vocation écologique seront semé d'un mélange prairial de graminées et de légumineuses, complété par des espèces plus adaptées aux milieux humides – les secteurs les plus longuement immergés faisant par ailleurs l'objet de plantations d'hélophytes (roseaux divers, iris, épilobe, lysimaque...).
- la plantation d'arbres et d'arbustes viendra compléter, sous forme de haies et de bosquets, cette remise en état du site.

À noter que, dans le but d'atténuer l'impact paysager de la carrière, le site fera l'objet d'une première campagne de plantation préalable à son exploitation :

- afin de densifier la haie longeant la RD 925 ;
- au Sud de la Nécropole Nationale n°2, avec le remplacement des arbres morts et la plantation d'une nouvelle haie arbustive ;
- sur le merlon aménagé dans le but de protéger la Nécropole Nationale.

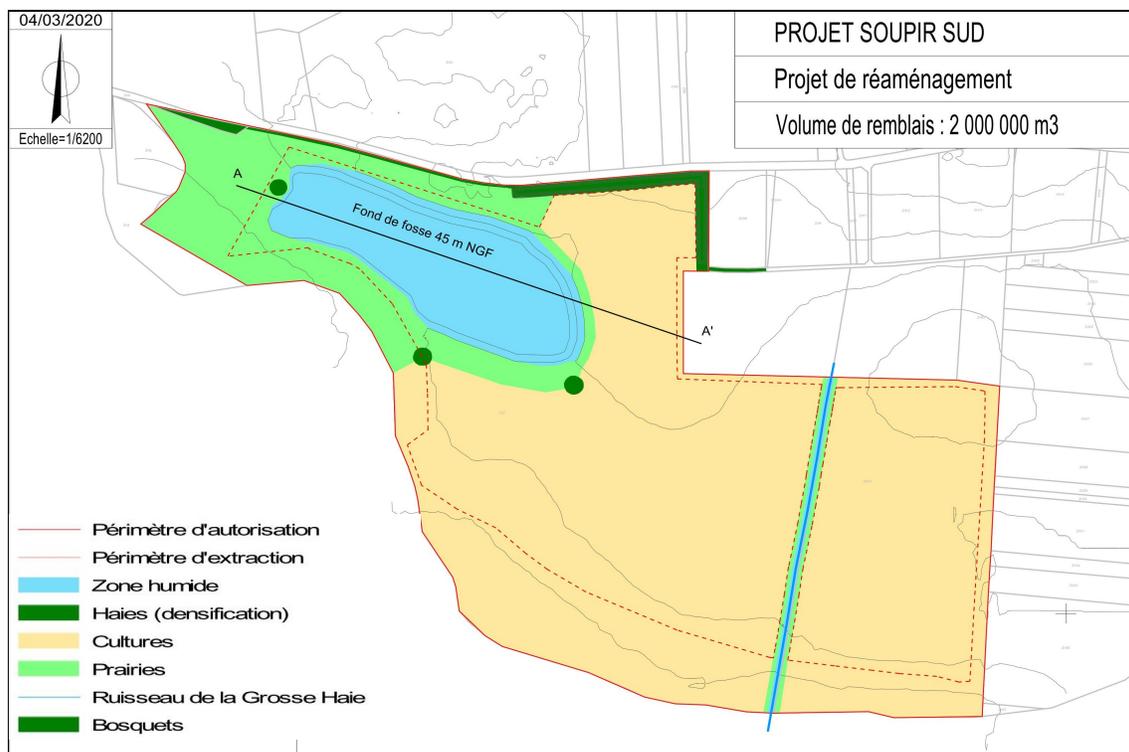


Figure 4 : Plan du projet de remise en état du site après exploitation

L'avis du maire de Soupir quant au plan de remise en état est présenté en annexe 3 du Tome 1 : Document Administratif de ce DDAE.

4. MOTIVATIONS DU PROJET

4.1. MOTIVATIONS D'ORDRE TECHNIQUE

Pour l'heure et dans ce secteur géographique, aucune des solutions de substitution aux granulats alluvionnaires (granulats marins, granulats concassés, granulats issus de déchets de démolition) n'apparaît pleinement satisfaisante, soit de par leurs caractéristiques physico-chimiques, soit de par les volumes produits et/ou leur accessibilité.

Or, le site de « Soupir Sud » constitue **un des derniers gisements conséquents de la vallée de l'Aisne**. En effet, les sondages de reconnaissance effectués sur le site ont identifié la présence d'un gisement de matériaux alluvionnaire de bonne qualité et en quantité notable (compte tenu des caractéristiques de la vallée de l'Aisne) – cela à proximité immédiate du site de traitement de « Soupir Nord ».

Ainsi, le choix de ce projet contribue à :

- la production d'un matériau noble, de bonne qualité et en quantité suffisante ;
- une optimisation des coûts de production (installation de traitement à « Soupir Nord », environ 1 km à l'Est, mise en commun des aménagement avec ce site et également celui de « Soupir *les Sablons* ») ;
- un moindre impact environnemental (voir par ailleurs).

4.2. MOTIVATIONS D'ORDRE ÉCONOMIQUE

Ce projet de carrière alluvionnaire et le choix de cet emplacement résultent des critères économiques suivants :

- La présence de matière première en quantité suffisante permettant de pérenniser l'activité d'EQIOM GRANULATS à Soupir/Moussy-Verneuil ;
- La présence de matériaux alluvionnaires de qualité permettant d'alimenter le marché local (Soissons) et régional (Reims et Nord de l'Île-de-France) ;
- L'accessibilité à ces marchés *via* la RD 925, qui borde le site au Nord,

Associé à la carrière dite de « Soupir *les Sablons* »³, le site de « Soupir Sud » permet de pérenniser l'activité et ses emplois, ce qui constitue un point positif pour l'économie locale. En effet, si la carrière emploiera 3 à 4 personnes, il est généralement admis qu'un emploi dans l'industrie génère 3 emplois indirects de proximité (transporteurs, comptable, géomètre, restauration, carburants, papeterie, artisans du BTP...).

³ Les 2 sites ne seront jamais exploités simultanément.

4.3. MOTIVATION D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Lors de sa phase de prospection, EQIOM a compilé les données géologiques existantes avec toutes les données accessibles concernant les différents zonages environnementaux, monuments historiques, cours d'eau, les plans de prévention (inondations, atmosphérique...), schéma départementaux et régionaux, urbanisme, infrastructures existantes, etc. **Ce montage complexe sous SIG permet d'éviter autant que faire se peut des zones sensibles, où l'impact de la carrière pourrait être plus conséquent.**

Ainsi, le projet de « Soupir Sud » s'inscrit :

- en zone inondable (PPRi), mais en dehors du fuseau de mobilité de l'Aisne ;
- en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP ;
- dans un secteur paysager peu ouvert⁴ ;
- en dehors de tout zonage écologique (Natura 2000, ENS, ZNIEFF...), presque exclusivement sur des terres cultivées, où la faune et la flore restent communes pour l'essentiel ;
- au contact de la Nécropole Nationale, qui est considérée comme une Zone à Émergence Réglementée (article 2 de l'Arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE) ;
- à bonne distance des premières habitations⁵.

Plusieurs aménagements visant à limiter les nuisances seront mis en place :

- Mise en place d'un merlon sur la bordure ouest de la Nécropole Nationale n°2 visant à isoler ce lieu de mémoire de l'agitation et du bruit de la carrière (respect de la réglementation en vigueur en matière de bruit) ;
- Densification du linéaire arbustif le long de la RD 925, ainsi que remplacement des arbres morts et plantation d'une nouvelle haie au Sud de la Nécropole Nationale n°2 ;
- Aménagement, afin de garantir la sécurité routière, de deux tourne-à-gauche sur la RD 925 au droit des sites de « Soupir Nord » et de « Soupir les Sablons » - ce dernier faisant entrée commune avec le présent projet de « Soupir Sud » ;
- Mesures de réduction des impacts environnementaux – les principaux relevant du dérangement d'espèces protégées et/ou de réduction de leur habitat (avifaune)– parmi lesquelles la mise en défens de certains secteurs et l'adaptation du calendrier ;
- Réaménagement coordonné, permettant par ailleurs l'extension et la diversification des milieux naturels.

Enfin, déjà signalée pour leur intérêt économique, la proximité de « Soupir Sud » avec le site de traitement de « Soupir Nord », mais également avec les bassins de consommation locale, le tout en bénéficiant d'une bonne desserte (proximité immédiate de la RD 925⁶), constitue également un intérêt environnemental.

⁴ Mais pas dépourvu de sensibilité pour autant.

⁵ Environ 150 m pour l'habitation la plus proche et 500 m pour le noyau principal de Soupir – les autres villages étant distants de plus d'1 km.

⁶ Éventuellement doublée par la possibilité de transport fluvial *via* le port privé de Bourg-et-Comin.

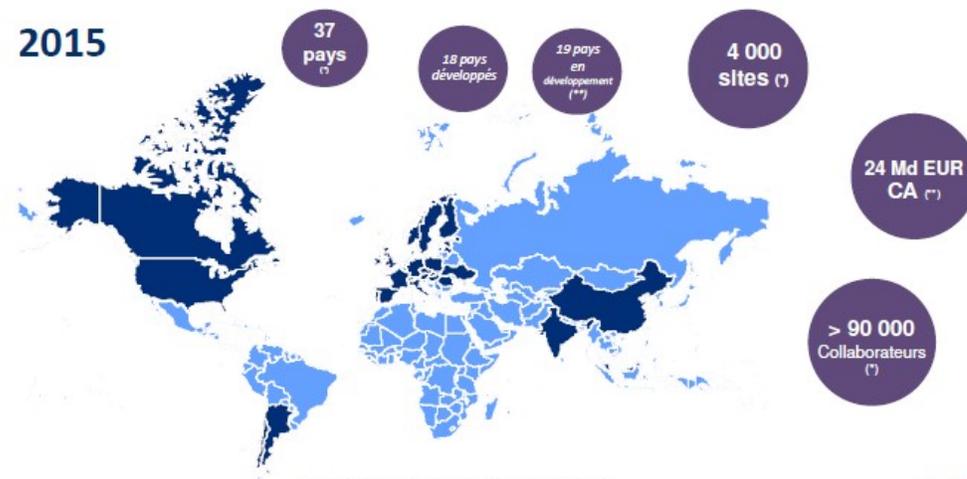
4.4. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Les sociétés du groupe EQIOM GRANULATS (EQIOM GRANULATS et ses filiales) font partie du groupe EQIOM France, qui lui-même fait partie du **groupe CRH** depuis le rachat en 2015 des activités de HOLCIM (FRANCE).

Le groupe CRH a une implantation mondiale :

Un groupe implanté mondialement

2015



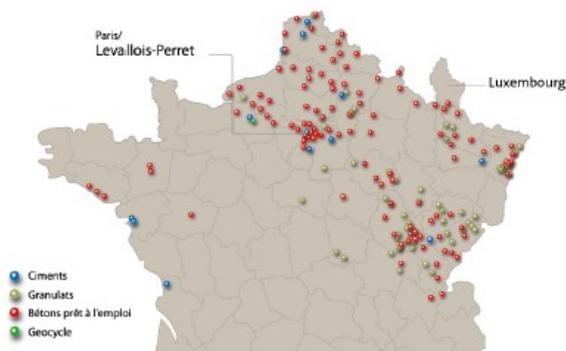
4 | 18/11/2015 | Présentation Institutionnelle

(*) Incluant part des investissements comptabilisée selon la méthode des crises en Equivalence
 (**) Estimation CA 2014 sur une base combinée incluant actifs Holcim-Lafarge



Le groupe EQIOM représente la part la plus importante des produits lourds du groupe CRH en France, avec une implantation géographique dans la moitié Nord de la France

EQIOM : nos chiffres clés



C.A > 650 M €

Nombre de sites : 142

Effectif > 1 450

Base Sept 2015

Nos messages clés

- 1 Sécurité & Développement Durable
- 2 Expertise et Services
- 3 Ancrage local et proximité

Indicateur Développement Durable



Quantité d'eau recyclée > 300 Km3 (2014)

20 | 18/11/2015 | Présentation Institutionnelle



Enfin, EQIOM GRANULATS gère l'exploitation de plus de 30 sites (carrières, installations de stockage et plate-forme) dans le quart Nord-Est de la France :

EQIOM Granulats



Le chiffre d'affaires de la branche EQIOM GRANULATS (et ses filiales) est en constante augmentation depuis le rachat des actifs HOLCIM par le groupe CRH en 2015.

	2016	2017	2018
EQIOM GRANULATS	69	73	71
EQIOM branche Granulats (filiales comprises)	96	102	107

Tableau 3 : Évolution 2016-2018 du chiffre d'affaire d'EQIOM GRANULATS

De même, le résultat d'exploitation est en progression depuis l'intégration d'EQIOM dans le groupe CRH, tandis que la part du résultat d'exploitation sur le chiffre d'affaire est stable autour de 7%.

	2016	2017	2018
Résultat d'exploitation (EBITDA ⁷) en millions d'Euros	7,0	7,2	7,3
Résultat d'exploitation / Chiffre d'affaire en %	7,3%	7,1%	6,8%

Tableau 4 : Résultats d'exploitation 2016-2018 d'EQIOM GRANULATS

Enfin, le groupe EQIOM GRANULATS ne détient pas de dette long terme. Celle-ci est portée par la société EQIOM qui détient une dette vis-à-vis du groupe CRH (dette intra-groupe).

	2016	2017	2018
Capitaux propres	84	76	72
Dette nette long terme	0	0	0
Dette nette court terme	55	41	38
Capacité d'auto-financement	-1	6	9

Tableau 5 : Postes de bilan 2016-2018 d'EQIOM GRANULATS

⁷ « Earning Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization », soit le bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement.

La société EQIOM GRANULATS emploie actuellement environ **275 collaborateurs**.

Pour l'exploitation de ses sites, elle dispose de **35 installations de traitement** complètes et de **l'ensemble du matériel roulant nécessaire (chargeuses, dumpers, tombereaux, pelles, chariots roulant)** détaillé pour la seule région Nord-Ouest⁸ dans le tableau ci-dessous :

Région	Site	Marque	Modèle	n° série	Catégorie
Nord-Ouest	Bayel	Volvo	L180E	8052	Chargeuse
Nord-Ouest	Decize	Liebherr	L550	456/25625	Chargeuse
Nord-Ouest	Decize	Mast	HD25DL2WD	2HD5047CE	Chariot manutention
Nord-Ouest	Petit-Mesnil	Liebherr	L566	460/14557	Chargeuse
Nord-Ouest	Plessis-Belleville	CFD Patry	Y 7400	66890-500032	Autres
Nord-Ouest	Plessis-Belleville	Caterpillar	966H	A6G05579	Chargeuse
Nord-Ouest	Plessis-Belleville	Liebherr	L509	789/17064	Chargeuse
Nord-Ouest	Plessis-Belleville	Case	521GXT	FNH0521GNHHE12224	Chargeuse
Nord-Ouest	Presles-et-Boves	Liebherr	L576	457/19718	Chargeuse
Nord-Ouest	Saint-Éloi	Caterpillar	972H	A7G00760	Chargeuse
Nord-Ouest	Saint-Éloi	Volvo	L180G	19762	Chargeuse
Nord-Ouest	Saint-Éloi usine	Fenwick	H25D	H2X392W00254	Chariot manutention
Nord-Ouest	Saint-Éloi usine	Toyota	02-8FD25	14254	Chariot manutention
Nord-Ouest	Soupir	Liebherr	L580	459/26680	Chargeuse
Nord-Ouest	Sully	Volvo	L180E	6703	Chargeuse
Nord-Ouest	Sully	Liebherr	L586	461/21413	Chargeuse
Nord-Ouest	Sully	Manitou	MLT741LSU	910608	Chariot manutention
Nord-Ouest	Vernou	Liebherr	L566	460/14781	Chargeuse
Nord-Ouest	Vernou	Caterpillar	966H	A6G00607	Chargeuse

Tableau 6 : Liste du matériel roulant d'EQIOM GRANULATS – région Nord-Ouest

**

Sur la carrière de « Soupir Sud », seront employés :

- un chef de site ;
- un agent de bascule ;
- un ou deux conducteur(s) d'installation et d'engin.

La liste des matériels mis en œuvre sur le site sera *a minima* la suivante :

- une pelle hydraulique sur chenilles, dont le godet est équipé d'un peson (exploitation du gisement, et chargement du tout-venant alluvionnaire dans les camions) ;
- ~5 camions (évacuation du tout-venant, et acheminement des stériles et matériaux destinés au remblaiement du site) ;
- un buteur (remise en état coordonnée du site).

Les capacités techniques et financières font l'objet d'un chapitre plus détaillé dans le Tome 1 : Document Administratif de ce DDAE (chapitre 8. p34 et suivantes).

⁸ EQIOM granulats est organisée en 2 régions : Nord-Ouest et Est – Soupir intégrant la première.

5. CONTRAINTES ET SERVITUDES

	Thématique	Commentaire	Compatibilité
Contraintes et servitudes	PLU	Le périmètre du projet s'inscrit intégralement en zone A du PLU de Soupir (approuvé en septembre 2011), où l'exploitation de carrière est autorisée.	oui
	SCoT	Le projet de carrière de « Soupir Sud » respecte les objectifs présentés dans le PADD du SCoT du Val de l'Aisne, à savoir en particulier l'intégration d'un cadre paysager de qualité, la gestion durable de la ressource en eau et la prise en compte dès le début du projet des risques et nuisances susceptibles d'être induits (bruit, sécurité routière, paysage...).	oui
	SDAGE et SAGE	En particulier, le projet de carrière de « Soupir Sud » n'est à l'origine d'aucune aggravation des phénomènes de crues, il n'est à l'origine d'aucun nouveau plan d'eau et n'impacte aucune zone humide. Au contraire, sa remise en état implique la création de 7,7 ha de nouvelle zone humide et l'étude hydraulique prévoit une légère atténuation des crues de l'Aisne.	oui
	SRCE	NC ⁹ : Pour autant, que ce soit en phase d'exploitation ou après la remise en état du site, le présent projet de carrière veille à préserver, voire à renforcer, le maillon de la Trame Verte et Bleue que constituent l'Aisne, sa ripisylve et les milieux ouverts avoisinants.	oui
	Schéma des Carrières	Le projet de carrière de « Soupir Sud » vise à exploiter un gisement alluvionnaire dont le taux moyen de recouvrement est faible – cela intégralement en zone jaune et pour subvenir aux besoins locaux.	oui
	PGRi et PPRi	En particulier, le projet de carrière de « Soupir Sud » n'est à l'origine d'aucune aggravation des phénomènes de crues. Au contraire, l'étude hydraulique menée dans le cadre du présent DDAE prévoit une légère atténuation des crues de l'Aisne.	oui
	DDRM	Le Dossier Départemental des Risques Majeurs ne cite Soupir que dans le cadre du risque d'inondation (PPRi) et du risque de sismicité (très faible).	oui
	Code Forestier	Non Concerné.	-
	Code de la Santé	Le projet se situe en dehors de tout périmètre de protection de captage d'Alimentation en Eau Potable.	oui
	Monuments Historiques	Le projet de carrière de « Soupir Sud » se situe en dehors de tout périmètre de protection des Monuments Historiques. Par ailleurs, il veille à préserver la quiétude de la Nécropole Nationale ¹⁰ .	oui
	Servitudes techniques	À signaler : la servitude de marchepied et de halage (EL3) qui porte sur une largeur de 3,25 m depuis la crête des berges de l'Aisne. Le périmètre d'autorisation demandé se situe systématiquement au-delà de cette distance et, de par les 10 m séparant les limites de propriété du périmètre d'extraction (arrêté du 22/09/1994), l'exploitation de la carrière exclut toute incidence sur cette servitude.	oui
	Chemins de randonnées	L'exploitation de la carrière de « Soupir Sud » préserve les voies de circulation inscrites au PDIPR.	oui
	AOC/IGP	Non Concerné.	-
	Déchets et résidus	Peu de déchets seront produits directement par la carrière : tous seront pris en charge par la filière de traitement adaptée.	oui

Le détail de l'articulation du présent projet de carrière avec les plans, schémas et programmes figure en 7. p378 et suivante du Tome 2 : Étude d'Impact de ce DDAE.

⁹ Aucun SRCE (ex-région Picardie), ni SRADDET (Hauts-de-France) n'a actuellement cours sur le territoire.

¹⁰ Qui ne fait l'objet d'aucun classement.